

Coordination Syndicale
Départementale
des Services publics

93

Seine-St-Denis

la
cgt

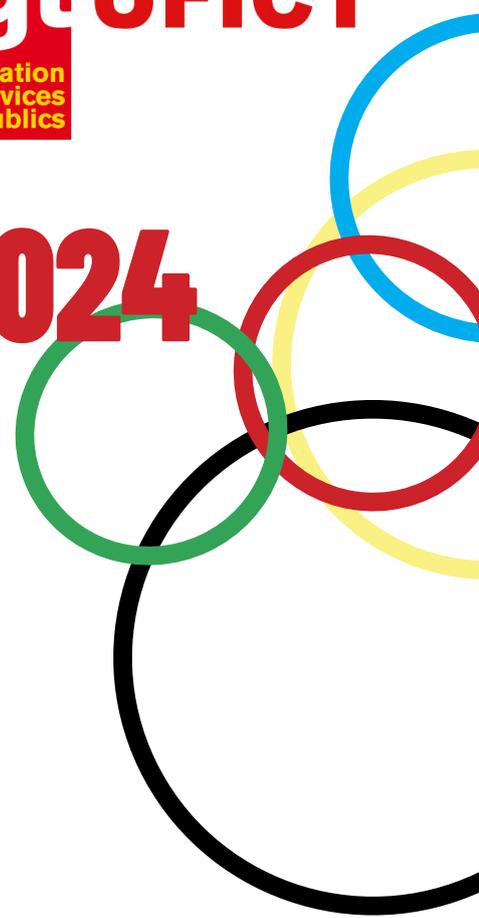


la
cgt UFICT

fédération
des services
publics

JEUX OLYMPIQUES 2024

LES EMPLOYEURS DOIVENT NEGOCIER



Si les jeux olympiques et paralympiques (JOP) sont une fête, cela ne peut pas se faire au détriment des agent-es public-ques mobilisé-es au quotidien pour l'événement. Les ingénieur-es, cadres,

technicien-n-es et agent-es de maîtrise (ICTAM) participeront au succès des JOP. Aussi, pour la CSD 93, ces jeux doivent être ceux du progrès social et de la reconnaissance du travail.

Les fonctionnaires territoriaux : essentiels à la population

Les fonctionnaires et contractuel-les sont essentiel-les et indispensables pour garantir les missions quotidiennes, qu'elles soient municipales, intercommunales, départementales, régionales pour

l'assainissement, les transports collectifs, la santé, la sécurité, le social, le logement, les activités sportives, culturelles et de loisirs des habitant-es de Seine-Saint-Denis. La volonté de « placer l'emploi de

qualité et les conditions de travail des agent-es public-ques au cœur de l'impact socio-économique » a été mise hors-jeu par le gouvernement par manque d'anticipation et surtout en raison de politiques austéritaires.

Faire respecter nos droits

Les droits des agent-es territoriaux-ales ne peuvent pas passer après les JOP : repos sacrifiés, congés imposés, volontariat, précarité, intensification du travail, équipes réduites, polyvalence, travail gratuit. Les employeurs publics cherchent à minimiser l'impact des JOP et à imposer des organisations aux dépens de la santé, des droits des fonctionnaires et contractuel-les.

La CSD 93 appelle tous les syndicats CGT à **créer le rapport de force** et les conditions de la négociation collective pour obtenir des **avancées sociales.**

Les agent-es de catégorie A, B et Maîtrise sont aussi concerné-es !

Le travail appartient aux agent-es public-ques. Ce sont eux-elles qui conçoivent, organisent et adaptent le travail en fonction des aléas. Les agent-es de catégories A, B et Maîtrise seront fortement sollicité-es cet été. Leurs responsabilités seront engagées compte tenu des difficultés et des imprévus qui apparaîtront au quotidien, notamment pour se déplacer compte tenu de l'engorgement des transports en commun, l'approvisionnement en matériel, la gestion des équipes, les défaillances techniques... sans parler des sollicitations des usagers

et usagères qui auront des difficultés pour récupérer leurs enfants dans les crèches, centres de loisirs en temps voulu... Tout cela doit être anticipé et organisé !

Sans oublier que le service public territorial continue, quels que soient les événements exceptionnels de l'été. Les agent-es devront être présent-es à la rentrée de septembre. Les ICTAM ne doivent pas subir et faire subir une dégradation des organisations et des conditions de travail à leurs équipes. Les élu-es locaux-ales doivent assumer

les choix politiques et les conséquences en cas de nuisances sur la santé, la dégradation des conditions de travail et ne pas renvoyer la responsabilité aux ICTAM. Les employeurs publics ont une obligation d'hygiène, de santé et de sécurité envers tou-tes les agent-es et il-elles ne doivent pas faire porter la responsabilité sur les directeur-rices, responsables et chef-fes d'équipes.

C'est pourquoi, les ICTAM doivent bénéficier de compensations aux imprévus générés par cet événement exceptionnel.

C'est maintenant qu'il faut imposer une négociation

Compte tenu des impacts des JOP sur le travail et sur les organisations, il y a nécessité de définir partout un cadre de négociation :

- ▶ Reconnaissance des qualifications avec une refonte des grilles indiciaires

- ▶ Un Plan de Continuité d'Activité (PCA) pour tous les services pour anticiper les difficultés et imposer les organisations de travail dans le cadre du droit du travail et du statut des fonctionnaires ;
- ▶ Obtenir des compensations aux

nuisances sur la vie privée, la santé et les dégradations des conditions de travail : prime, RTT, repos compensateur, majorations, agent-es en surnombre... dans tous les secteurs où le rapport de force est favorable.

Obtenons aussi des droits pérennes dans les collectivités du 93

C'est aussi l'occasion pour la CGT d'exiger l'ouverture de négociations dans les collectivités et établissements publics sur le retour des droits sociaux rabaissés par les gouvernements successifs.

Les ICTAM du 93 revendiquent partout :

- ▶ L'augmentation de la subvention

au Comité des Activités Sociales et Culturelles ;

- ▶ Le retour au droit à la cessation progressive d'activité ;
- ▶ La révision du RIFSEEP et, au niveau national, l'intégration des primes dans le traitement indiciaire ;
- ▶ Des ratios à 100 % pour les avancements et la promotion interne ;

- ▶ Le dégel des postes vacants ;
- ▶ Une politique de création d'emplois de fonctionnaires ;
- ▶ Une politique de prévention en matière de santé ;
- ▶ Le droit à la déconnexion.

Les ICTAM du 93 appellent à la mobilisation générale et à manifester le 4 juin à Paris, le 10 juin à La Défense, le 18 juin à Saint-Denis, le 22 juin à Vaires et le 22 juillet à Versailles.

